

Les crédits

rapport de la Partie III concernant le ministère de l'Agriculture. Plus précisément, le député s'est plaint de la façon dont sont exprimés les crédits, ou crédits éventuels, de la Société du crédit agricole, inscrits comme poste non budgétaire.

À ce moment-là, j'ai indiqué au député que je ne croyais pas que la présidence puisse considérer cette question comme relevant du domaine du rappel au Règlement. J'ai eu, par la suite, la possibilité d'examiner cette question et j'ai remarqué que le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics présenté en octobre dernier formulait certaines critiques au sujet de la façon dont le ministère de l'Agriculture avait présenté certaines données dans les rapports de la Partie III au cours des années précédentes. Ainsi que je l'ai déjà indiqué le 22 février, il y a une voie de recours qui s'offre au député pour obtenir qu'il soit donné suite à sa plainte, et c'est de la formuler au Comité permanent de l'agriculture ou au Comité des comptes publics. Ce n'est pas une question que la présidence a l'autorité de résoudre.

Je remercie tous les députés qui ont soulevé ces importantes questions relatives au processus de présentation du budget des dépenses et tous ceux qui ont participé à la discussion et aidé la présidence dans son étude. Je suis d'avis que même si certains députés ont des raisons de se plaindre, ce n'est pas une question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. John Manley (Ottawa-Sud) propose:

Que la Chambre est d'avis de condamner le gouvernement pour n'avoir pas appuyé le Conseil national de recherches dans sa vocation de principal institut de recherche au Canada et pour n'avoir pas encouragé au pays la recherche fondamentale en sciences.

—Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole à la Chambre ce matin au sujet du Conseil national de recherches du Canada. Je veux, pour débiter, placer ce sujet dans un contexte qui intéresse beaucoup le gouvernement: celui du déficit fédéral.

[Traduction]

Hier soir, à Kitchener, j'ai pris part à un débat sur la taxe sur les produits et services. Quand j'ai voulu revenir à Ottawa, tard en soirée, on ne pouvait y atterrir en raison du brouillard et c'était la même chose tôt ce matin. Avant de quitter Kitchener, j'ai été frappé de constater que les gens de là-bas, après avoir écouté le débat, étaient con-

vaincus qu'Ottawa était irrémédiablement plongé dans le brouillard.

Hier soir, les partisans de la TPS n'ont pour ainsi dire offert qu'une explication. . .

Des voix: Des partisans?

M. Manley: Eh bien, il y avait effectivement des partisans. Il y avait le député de Cambridge qui, je dois le dire, a fait assez bonne figure.

La principale explication donnée pour l'imposition aux Canadiens de la taxe sur les produits et services était qu'elle permettrait d'alléger notre déficit. J'ai trouvé très ironique d'entendre cette explication la semaine même où nous avons appris à quel point le Canada et le gouvernement se faisaient tirer l'oreille pour prendre un engagement ferme en faveur de la science et de la technologie.

Vous voyez, monsieur le Président, on peut aborder la question du déficit sous trois angles. Il y a la compression des dépenses dont nous avons beaucoup entendu parler. Il y a les hausses d'impôt et de taxes, ce qu'est en fait la taxe sur les produits et services. Il y a enfin l'accroissement de la productivité de la nation canadienne, car en réussissant à assurer notre croissance et à renforcer notre économie, et en rendant nos travailleurs plus productifs, nous pourrions atteindre les résultats que nous voulons en demeurant une nation généreuse, en maintenant les programmes que nous avons et en réduisant notre déficit.

Il ne s'agit pas uniquement de réduire les dépenses ou d'augmenter les taxes. Si nous perdons de vue l'importance de bâtir une économie forte pour le Canada, nous ne pourrions alors réduire notre déficit et nous serions condamnés à toute une série d'augmentations d'impôts.

Nous avons pris connaissance cette semaine de nouvelles extrêmement importantes dans le domaine des sciences et de la technologie. Nous avons appris que le ministre des Sciences ne croit pas dans les subventions de contrepartie pour les conseils dispensateurs. Nous savons, à la lumière du témoignage du président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, hier, devant le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, que si nous ne remplaçons pas les subventions de contrepartie, qui devraient prendre fin au cours de la prochaine année financière, les effets seront catastrophiques—et ce sont-là ses propres paroles—pour le conseil dispensateur.

En outre, le président du Conseil national de recherches a rendue publique, lundi, une note qui renferme des observations extrêmement surprenantes de sa part. On nous dit notamment que le Conseil national de recherches entend limiter sa participation à la recherche fondamentale à ce qui est nécessaire pour maintenir une police d'assurance minimale pour le Canada dans le domaine scientifique. Il ajoute que dans le prochain plan quinquennal du CNRC, on proposera un énoncé de politique très clair et une stratégie sur la privatisation et le dessaisisse-